

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 24 FEVRIER 2014

- n° 122 de MM. Pierre Kilchenmann (UDC) et Jérôme Magnin (PLR), ainsi que de 26 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier l'introduction de la correspondance électronique dans la notification des actes officiels

M. Pierre Kilchenmann (UDC) présente son postulat ainsi:

"A l'ère de la société de l'information, l'introduction de la correspondance électronique dans les différents services de la Ville de Fribourg ouvre la voie à une administration communale moderne, efficiente et écologique.

Les exemples suivants servent d'illustrations simples et applicables:

- *Attestation de domicile en ligne avec paiement en ligne. Aujourd'hui uniquement disponible par une remise à un guichet physique ouvert aux heures de bureau, l'introduction successive de la commande par voie électronique de documents officiels déchargera l'administration et offrira aux administrés une plus grande flexibilité;*
- *Correspondance garantie quant à l'expéditeur de courriels et signature de documents par voie électronique désormais valable juridiquement. Les convocations et les actes officiels de la Commune de Fribourg pourront être acheminés par voie électronique à toute personne qui le souhaite. Sont visées par cette nouvelle forme de correspondance électronique facultative, non seulement les relations de la Ville avec ses administrés, mais également celles avec le Conseil général.*

La mise en œuvre de la correspondance électronique diminuera les impressions encombrantes et les déplacements inutiles. Une réduction des charges doit en résulter à moyen terme.

Plus d'information sous: www.suisseid.ch"